ÉGLISE GRÂCE DÉPLOYÉE



Organisation du service à l'église à partir du mois d'octobre 2024

I. Répartition des taches

- Intendant de l'église : Frère Donik
- Ministère du Multimédia (photos, affiches, diffusion des cultes, vente): Frère Donik, Frère Christopher.
- Ministère en charge de l'évangélisation et du suivie des âmes (Moissonneurs de grâce): Frère
 Christopher et concerne pour le moment toute l'église.
- Ministère en charge de l'accueil et de l'entretien des locaux (Portiers de la grâce): Sœur Marielle et concerne pour le moment toute l'église.
- Ministère en charge des actions sociales (**Eclats de grâce**) : Sœur Marielle et concerne pour le moment toute l'église.
- Ministère en charge des prières (Sentinelles de grâce) : Sœur Rose, Frère Marcel.
- Ministère en charge des enfants (Ecole du dimanche) : Sœur Rose.
- Ministère de la louange : Sœur Hilda, Frère Donik, Mme ETHAGARA, Frère Richard.
- Ministère en charge de la gestion des finances : Sœur Hilda.
- Les cours de baptême et de service seront assurés par : Sœur Hilda, Frère Richard, Frère Marcel.
- La préparation de la sainte cène et distribution : Frère Marcel, Sœur Marielle.
- La réception et collation des nouveaux après cultes seront gérée par : Frère Christopher, Mme
 ETHAGARA, Sœur Marielle.

II. Temps de rencontres

Rencontres hebdomadaires

- Mardi et vendredi de 5h-6h : temps de prières hebdomadaire, appelé temps de grâce, concerne toute l'église.
- Samedi de 14h-16h: nous nous scinderons en plusieurs groupes. Certains feront le nettoyage des locaux et environs, d'autres iront moissonner dans le quartier.
- Samedi de 23h-23h30 : prière de préparation du culte en ligne.

• **Dimanche à 8h30 minutes** pour la prière des ouvriers avant le début du culte à 9h. Les cours de baptême et de service auront lieu après le culte.

Rencontres mensuels

- **Semaines de prière** : temps de prières de chaque début du mois, en présentiel, concerne toute l'église.
- Retraite des ouvriers : chaque premier samedi du mois, en présentiel, appelée Fleuve de grâce.

III. Quelques modalités de fonctionnement

- Formation des ouvriers intégrant chaque ministère.
- LAMP est obligatoire pour les ouvriers, disponible au format numérique au prix de 2000 fcfa auprès du multimédia.
- Les rapports de ministère sont mensuels et envoyés les 30 de chaque mois au plus tard .